

## Curriculum vitae abrégé de Christian Dufour

Membre de l'Observatoire de l'École nationale d'administration publique (ENAP), Christian Dufour fait de la recherche et donne un enseignement sur les grandes réformes de l'État dans le contexte de la mondialisation, la crise des finances publiques et les nouvelles technologies. Il donne également le cours *Principes et enjeux de l'administration publique*.

Né en 1949 à Chicoutimi, M. Dufour est avocat. Il a été assistant du Protecteur du citoyen pendant trois ans, pour entrer en 1975 à l'emploi de l'administration publique québécoise où il travailla une douzaine d'années dans le domaine des relations fédérales-provinciales et de l'immigration. Au secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC), il a été entre autres adjoint exécutif au sous-ministre et directeur de la planification et de la recherche.

De 1987 à 1992, il a donné le cours sur le fédéralisme canadien au département de science politique de l'université Laval; il donna le même enseignement à l'hiver 1991 à l'Université McGill de Montréal. De 87 à 92, il fut également responsable, au sein de l'Institut de recherches en politiques publiques (IRPP), de deux projets de recherche : le premier sur la mauvaise intégration du nationalisme québécois au sein du Canada et le second sur le concept de société distincte.

En 1989, dans le cadre du débat sur l'accord du lac Meech, Christian Dufour publia un ouvrage sur la problématique identitaire québécoise/canadienne, intitulé *Le Défi québécois*. Publié en anglais l'année suivante sous le titre *A Canadian Challenge - Le Défi québécois* et bien accueilli par le public et la critique, l'essai est devenu une référence en ce domaine au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. En 1992, M. Dufour publiait *La Rupture tranquille*.

*Le Défi québécois* a été réédité en juin 2000 aux Presses de l'université Laval, alors que M. Dufour vient de publier à l'automne 2000 chez Stanké **LETTRE aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec**.

**Commission des États généraux sur la situation  
et l'avenir de la langue française au Québec**

***La prédominance du français***

***Mémoire présenté par Christian Dufour***

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE CHRISTIAN DUFOUR

1. **L'importance à terme d'une prédominance du français au Québec qui n'est pas acquise dans le contexte canadien.** Dans ma *LETTRE aux souverainistes québécois et aux fédéralistes canadiens qui sont restés fidèles au Québec* (Stanké), j'insiste sur l'importance cruciale à long terme de la règle de la prédominance du français dans un Québec qui se retrouve piégé dans un Canada où il n'est pas reconnu comme société distincte, systématiquement sur la défensive : vue sous le seul angle des droits individuels, la simple prédominance du français au Québec, une élémentaire question d'équité et de bon sens, est discriminatoire car elle implique que le francophone est supérieur à l'anglophone. Or si l'on ne devait retenir qu'une seule caractéristique pour décrire le Québec d'aujourd'hui et surtout de demain au sein du Canada ou en Amérique du Nord, ce serait la suivante : c'est cet endroit où le français est prédominant.
2. **Une place pour l'anglais au Québec.** Prédominance du français implique qu'il y a aussi autre chose, cet anglais qu'il ne faut pas voir peur de nommer car il fait partie intégrante non seulement du Québec mais aussi de l'identité des francophones eux-mêmes, avec son incontournable double nature – positive mais aussi négative. On ne peut contrôler l'anglais si on ne le reconnaît pas et on ne peut reconnaître l'anglais sans récuser le bilinguisme institutionnel.
3. **Les limites de l'activisme gouvernemental.** Il est dangereux pour les Québécois de s'enfermer dans une attitude de victimes et de perdants en matière linguistique, en faisant trop facilement abstraction de leur responsabilité individuelle en ce domaine. Par ailleurs, les États généraux doivent éviter le piège de l'activisme gouvernemental, les initiatives québécoises en cette matière ayant malheureusement tendance - pour l'heure - à se retourner implacablement contre nous.
4. **Conclusion.** Le combat pour l'élimination de la séquelle coloniale à l'égard du Québec en matière linguistique, l'inclusion de dispositions constitutionnelles canadiennes reconnaissant la nette prédominance du français au Québec sans exclusion de l'anglais apparaît plus important qu'une souveraineté que nous avons déjà pour une grande part dans un régime fédéral et dont les Québécois ne veulent pas actuellement si elle équivaut à l'indépendance.

## 5. I- La prédominance du français

Et voilà que grandit de façon inquiétante l'aliénation de la majorité francophone, et du Québec en général, au sein d'un Canada qui lui est davantage étranger sur un certain nombre de points de référence fondamentaux sur le plan identitaire. On pense en tout premier lieu au principe de la prédominance du français au Québec, par opposition à la mise sur un pied d'égalité du français et de l'anglais dans un Canada dont le Québec fait partie, tout en n'y étant pas reconnu comme société distincte. Cet élément reviendra tout au long de cette *Lettre* : il apparaît à la fois fondamental et non acquis à long terme, c'est-à-dire dans quinze ou vingt ans. À cet égard, l'évolution du dossier de l'affichage commercial depuis une dizaine d'années est révélatrice des tendances lourdes du système constitutionnel canadien. Ce sont elles qui détermineront dans les décennies à venir, dans des domaines beaucoup plus vastes que l'affichage, la place respective du français et de l'anglais au Québec.

La nette prédominance du français au Québec dans l'affichage sans prohibition de l'anglais apparaît un bon compromis. Entre autres parce que cela correspond à la réalité d'un Québec non pas bilingue, non pas entièrement français, mais français de façon prédominante, avec une part d'anglais. Comme tous les compromis, il est imparfait. Mais contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, il est tout sauf inapplicable si l'on est de bonne foi, comme le sont tous ces établissements commerciaux qui l'ont d'eux-mêmes mis en œuvre ces dernières années, simplement parce que c'était la loi. C'est valorisant pour le français, tout en faisant une place à

l'anglais; cela montre ce que l'on est et ce que l'on veut demeurer; cela a empêché les dérapages. Qui propose mieux ?

La prédominance du français dans l'affichage pourrait devenir une institution du Québec moderne, un *marqueur* de la société distincte québécoise par rapport au reste du Canada où, sous le couvert de la liberté de choix, l'affichage est pratiquement toujours unilingue anglais<sup>1</sup>. On tient pour acquis le principe de la nette prédominance du français depuis un jugement de la Cour suprême qui allait dans ce sens en 1988. Le problème est que ce jugement a été rendu à l'époque du débat sur l'accord du lac Meech, dont il anticipait manifestement la ratification : l'idée sous-jacente était que l'interprétation des Chartes des droits devait tenir compte du fait que les Québécois constituaient collectivement une société distincte majoritairement francophone, avec une composante anglophone.

L'accord du lac Meech a échoué; dix ans ont passé. Si l'on n'y prend garde, on va payer un prix de plus en plus lourd pour cet échec. La prédominance du français dans l'affichage ne s'appuie pas en 2000 sur une disposition constitutionnelle positive comme la société distincte. Elle a tendance à devenir une béquille précaire pour société handicapée, dont il faudra régulièrement prouver la nécessité dans un système basé sur les droits individuels en matière linguistique<sup>2</sup>. Au Canada, y compris au Québec, l'obligation de mettre les deux langues sur un pied d'égalité s'impose à tous : on n'a pas à faire la preuve de sa nécessité à intervalles réguliers devant les tribunaux.

---

<sup>1</sup> La plus importante exception concerne les institutions fédérales où le bilinguisme est obligatoire au plan formel, de même que le Nouveau-Brunswick (dans la région d'Edmunston et plus encore dans la péninsule acadienne).

<sup>2</sup> La Constitution canadienne reconnaît toute une série de droits collectifs, des autochtones aux groupes multiculturels en passant par les minorités anglo-québécoise et francophone hors-Québec. Seuls ne sont pas

Le Québec se retrouve piégé, systématiquement sur la défensive : vue sous le seul angle des droits individuels, la simple prédominance du français, une élémentaire question de bon sens au Québec, est discriminatoire car elle implique que le francophone est supérieur à l'anglophone. Il y a quatre ans, une étude de John Richards pour l'Institut C.D. Howe<sup>3</sup> attirait déjà l'attention sur le fait que l'une des principales lacunes du système politique canadien était le manque de dispositions constitutionnelles permettant au Québec d'imposer la prédominance du français sans exclusion de l'anglais.

«On ne se battra pas dans les autobus à ce sujet» dit-on quelquefois pour détourner l'attention des questions constitutionnelles et ridiculiser les préoccupations québécoises à ce sujet. Or, s'il n'y a pas de réactions immédiates à l'adoption de nouvelles règles constitutionnelles, cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas importantes; c'est tout simplement que ces règles mettent du temps à produire leurs effets. Mais ceux-ci sont profonds et structurants. Ils peuvent faire un grand bien; ils peuvent faire aussi un grand mal. Dix-huit ans plus tard, on commence tout juste à ressentir les innombrables effets de la constitutionnalisation d'une charte canadienne des droits.

La nette prédominance du français apparaît aujourd'hui comme une solide réalité au Québec. Cela prendra vingt ans, vingt-cinq ans peut-être, mais c'est écrit. Littéralement, dans la loi suprême qui nous régit : «The Writing Is On The Wall». Si on ne réussit pas à se donner d'autres règles constitutionnelles que celles qui existent

---

reconnus les droits collectifs de la majorité francophone québécoise, base constitutionnelle de la prédominance du français au Québec : c'était l'enjeu de l'accord du lac Meech.

actuellement, il n'y a pas de doute que l'on va se battre un jour dans les autobus du Québec à ce sujet. Car est ici en cause la question incontestablement la plus vitale pour l'identité québécoise.

En effet, si l'on ne devait retenir qu'une seule caractéristique pour décrire le Québec d'aujourd'hui et de demain, pour définir la société distincte québécoise au sein du Canada ou en Amérique du Nord, ce serait la suivante : c'est cet endroit où le français est prédominant. En quelque sorte, tout est compris là-dedans. Si on est capable de verrouiller cela, l'avenir du Québec restera ouvert. Cela inclut une souveraineté pour l'heure illusoire, mais qui pourrait redevenir possible, voire nécessaire, dans un contexte différent qu'il est difficile de prévoir aujourd'hui.

Les Québécois ne sauraient abandonner le principe de la prédominance du français chez eux sans consentir à leur disparition explosive comme peuple moderne dans le *melting pot* nord-américain. Le bilinguisme institutionnel dans un système axée sur les droits individuels, la mise sur un pied d'égalité des deux langues dans les organisations est suicidaire dans un contexte nord-américain massivement anglophone, où les deux langues sont tout sauf égales. Le fait que le système constitutionnel canadien pousse à la bilinguisation du Québec est une inacceptable séquelle coloniale, qui accélérera le processus d'assimilation des francophones au pays<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Richards, John, *Language Matters: Ensuring That the Sugar Does Not Dissolve in the Coffee*, septembre 1996, C.D. Howe Institute, Toronto.

<sup>4</sup> En dépit de la propagande officielle à laquelle se prêtent des institutions fédérales comme Radio-Canada et la plus grande partie des élites francophones hors-Québec, le processus est à toutes fins utiles complété en dehors du Québec, si l'on excepte les territoires limitrophes du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

## **II- Prédominance du français plutôt que caractère français**

Le système politique canadien aspire à la normalisation de cette aberration que constituera de plus en plus en son sein une société distincte québécoise que ni les souverainistes, ni les fédéralistes ne défendent. Par exemple, s'il est déjà tard pour imposer de façon permanente et positive la prédominance du français dans l'affichage, c'est que ces douze dernières années, alors que c'était le temps, les fédéralistes comme les souverainistes québécois ne se sont pas fermement appropriés ce cadeau inespéré de la Cour suprême du Canada, dans le sillage du défunt accord du lac Meech. Les souverainistes n'avaient pas plus appuyé Meech en temps utile, avant qu'il ne sombre au Canada anglais, trop occupés qu'ils étaient à rêver d'indépendance.

Quant à lui, le ministre québécois libéral Claude Ryan se trouva handicapé par une conception de la politique essentiellement axée sur les droits individuels. En même temps qu'il mettait fin à l'unilinguisme français dans l'affichage commercial par la loi 86, il négligea d'envoyer aux Anglo-Québécois ce crucial message que l'on attendait d'eux, en retour, qu'ils acceptent franchement le principe de la prédominance du français. En décembre 1999, Monsieur Ryan me confia préférer « caractère français » à « prédominance du français ». Le premier concept s'avère pourtant plus fermé que le second, tout en n'étant pas générateur de pouvoir; « caractère français » paverait la voie à la folklorisation de notre culture. En effet, la prédominance implique le pouvoir : pouvoir politique et pouvoir juridique pour le français. Ce n'est pas le cas de « caractère français », plus flou, plus ethnique. La prédominance est aussi plus inclusive, car elle implique qu'il n'y a pas que le français.

Il y a effectivement autre chose : cet anglais qu'il ne faut pas avoir peur de nommer car il fait partie intégrante du Québec. Se limiter à l'euphémisme «une autre langue que le français», comme c'est le cas actuellement, aboutit à des aberrations à l'égard de l'affichage dans des langues ethniques qui ne menacent personne, comme le chinois. À travers le monde, cela a injustement discrédité une politique linguistique québécoise pour l'essentiel modérée. On n'en sort pas : c'est l'anglais qu'il faut spécifiquement reconnaître et gérer<sup>5</sup>. Cela joue dans les deux sens : on ne peut le contrôler si on ne le reconnaît pas; et on ne peut reconnaître l'anglais sans récuser le bilinguisme institutionnel.

Il est révélateur du dysfonctionnement de notre système politique que beaucoup de souverainistes, qui veulent pourtant faire du Québec un État indépendant, se montrent incapables en pratique de soutenir le principe plus élémentaire de la prédominance du français. Ils sont tellement dans la morale et non dans la politique, ils sont devenus si prisonniers de leur belle image d'ouverture, de générosité et de tolérance que plusieurs d'entre eux battront en retraite en s'excusant dès qu'on les accusera de faire de la discrimination au détriment des anglophones en insistant sur la nette prédominance du français.

On prétextera que c'est bien compliqué de mesurer la taille des lettres, en oubliant que c'est le principe et l'esprit qui importent. En lui-même, l'affichage n'est pas si important mais en cas d'échec, il sera encore plus difficile de démontrer la nécessité de la prédominance du français dans toute une série d'autres domaines, à l'intérieur

---

<sup>5</sup> Ce thème est élaboré tout au long du *Défi québécois*, de même que dans le chapitre Les Anglo-Québécois, p.103 de *La Rupture tranquille*.

d'un système canadien constitutionnellement opposé à cette prédominance et qui a préséance sur elle. «Pourquoi le Québec serait-il différent du reste du Canada? Pourquoi un francophone aurait-il plus de droits qu'un anglophone? Vos preuves ?» Que de procès déprimants en perspective !

Le Québec est actuellement prisonnier d'un Canada impossible à réformer pour répondre à ses préoccupations spécifiques et légitimes. Rappelons que l'on ne fait pas référence ici à des préoccupations proprement souverainistes, ni même aux conditions propices à un épanouissement plus grand du Québec. Non ! Ce dont il est question, c'est essentiellement du respect de certains points de références fondamentaux de l'identité québécoise moderne, pour empêcher que celle-ci n'implose de l'intérieur. Depuis la mutation identitaire enclenchée par les changements constitutionnels de 1982, le pays s'éloigne de la réalité historique canadienne à laquelle reste pourtant attachée la grande majorité des francophones.

En réaction aux pressions de la mondialisation et à son américanisation croissante, le Canada aspire à devenir un «vrai pays». Dans celui-ci, on prend pour acquis que les choses importantes se feront en anglais, y compris pour les Québécois, ou plutôt les Canadiens qui «s'adonneront» à vivre dans la province bilingue du Québec. Si l'on n'en est pas encore là, c'est clairement ce vers quoi nous mène la force structurante du système constitutionnel canadien, objectivement renforcée par l'énorme quantité d'énergie québécoise gaspillée dans le rêve souverainiste. Trudeau, Parizeau : même combat! Tôt ou tard, si les Québécois continuent à se conter à ce point des histoires et à ignorer les enjeux réels auxquels ils sont confrontés, l'élémentaire principe

de la prédominance du français au Québec – et l'on ne parle pas ici de l'affichage -- apparaîtra comme un régressif archaïsme politique.

Car derrière son généreux souci de toutes les libertés individuelles et collectives imaginables, le Canada est implacable dans son refus viscéral de la plus profonde différence collective en ce pays : cette réalité qui est à la base de l'identité canadienne et a pour nom *le peuple québécois*. Pour un Québécois, pour un Canadien qui veut rester un tant soi peu lucide, les discours vantant le plus beau pays du monde ne sauraient faire oublier que la tendance lourde du système politique canadien, en ce qui a trait à la majorité francophone du Québec, est d'en minoriser le statut sur son propre territoire et de l'ethniciser.

C'est pourquoi le combat pour l'inclusion de dispositions constitutionnelles reconnaissant la nette prédominance du français au Québec sans exclusion de l'anglais est plus important qu'une souveraineté que nous avons déjà pour une grande part dans un régime fédéral, et dont les Québécois ne veulent pas actuellement si elle équivaut à l'indépendance. En outre, ce combat est non seulement porteur d'avenir, il est gagnable. En effet, il devrait être possible de rassembler autour de ce principe élémentaire de bon sens et d'équité une grande majorité des Québécois, et une masse critique de Canadiens qui ne veulent plus que la relation entre le Canada et le Québec reste bâtie sur l'incapacité structurelle à admettre que le Québec est différent du reste du pays.

### III- Les deux versants de « l'Anglais » au Québec

Pour le pire mais aussi pour le meilleur, l'*input* anglais de 1763 a marqué l'identité des anciens Canadiens jusqu'en 1840, l'identité canadienne-française jusqu'en 1960, de même que la fière identité québécoise issue de la Révolution tranquille. Notons que ce côté anglais de l'identité québécoise persisterait, le Québec fût-il entièrement francophone et indépendant : le Québécois ordinaire mangerait toujours plus naturellement des toasts avec des œufs et du bacon au déjeuner, que des croissants au beurre au petit déjeuner.

«L'Anglais» est une partie intégrante de notre identité, que l'on ne saurait nier sans s'affaiblir; c'est en même temps le «conquérant» qui veut notre peau<sup>6</sup>. Pas étonnant que l'affaire ait dégénéré en une névrose collective difficile à gérer dans le contexte d'une identité nationale de type européen, à tendance globalisante. C'est simple : ou bien on craint trop «l'Anglais», ou bien on a trop confiance en lui. C'est le juste milieu qui est difficile à trouver. Comment expliquer autrement cette incapacité de certains nationalistes à reconnaître les succès réels, même imparfaits, de la francisation de Montréal : la généralisation du français comme langue publique et le fait que la majorité des nouveaux arrivants se joignent à la majorité francophone. Mais non ! «Montréal est sur le point de devenir anglophone» titreront les journaux et clameront les démographes, qui tiennent mordicus à utiliser l'île de Montréal comme seul point de référence, plutôt que de considérer l'ensemble de l'agglomération montréalaise.

---

<sup>6</sup> J'ai essayé en 1989 de faire ressortir cette incontournable double nature de la Conquête dans *Le défi québécois*, pour finir par comprendre que la plupart des lecteurs ne retenaient que l'un ou l'autre des deux aspects, selon leur option politique.

Je ne comprends pas pourquoi les anglophones de Beaconsfield, à l'autre bout de l'île, devraient avoir plus d'importance que les francophones de Longueuil, tout près, ou ceux de Laval. Je ne saisis pas non plus pourquoi la classe moyenne francophone enrichie qui a émigré en banlieue ne représenterait qu'un facteur négatif. Comme s'il fallait à tout prix être perdants, menacés ou victimes. Pourquoi aussi ce refus d'ajouter des critères permettant de mesurer ce qui apparaît à terme être l'essentiel et qui pour l'heure existe : le français langue première et langue publique. C'est le même type de personnes qui discréditeront le principe crucial de la prédominance du français en l'appliquant de façon bête et mesquine.

Il faut dire que certains fédéralistes et patriotes *canadian* débordent vraiment de confiance et d'optimisme. Ils ont l'air de croire sérieusement que le français se porterait mieux à Montréal si les immigrants, les francophones, tout le monde pouvait aller à l'école anglaise : « Vive l'ouverture, la bonne entente et le bilinguisme ! Les mêmes droits pour tout le monde ! Sus à la paranoïa frileuse des pure laine ! Mais pourquoi faudrait-il avoir peur de s'ouvrir encore plus à l'anglais en Amérique du Nord ? Pourquoi ce Québec replié sur lui-même, qui ne s'intéresse pas aux vibrantes communautés francophones de l'Alberta et de la Saskatchewan ? » Stupidité ou mauvaise foi ? En tout cas, méconnaissance de la dynamique des phénomènes nationaux quand le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, se limite à rappeler aux Québécois, comme si de rien n'était, que l'assimilation est une réalité de la vie.

On verra que le caractère post-moderne et éclaté de l'identité québécoise pourrait faciliter l'harmonisation de ces deux pôles en principe inconciliables. Un paramètre général de solution serait d'assumer la Conquête au passé – accepter que

l'on ne verra jamais le Québec totalement français qui aurait existé sans 1763 – et de refuser la Conquête au futur, en faisant en sorte que la différence collective québécoise ait des conséquences politiques et que le français soit prédominant au Québec.